



Commune mixte

2744 Belprahon

Tél. : 032 493 48 27

Mail : secretariat@belprahon.ch

Assemblée communale
Mercredi 16 décembre 2020 à 19h30
à la halle du Tiat, terrain de football

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2021 de la commune mixte avec :
 - a) quotité d'impôts (inchangée)
 - b) taxe immobilière (inchangée)
 - c) taxe des chiens (inchangée)
 - d) autres taxes (inchangées)
3. Election de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
4. Informations du Conseil communal
5. Divers et imprévu

Dépôt public

Le budget du SSGV ainsi que le budget de la commune sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'assemblée, au secrétariat communal, où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Le Conseil communal

Belprahon, le 11 novembre 2020